



CUMITATU DI A MUNTAGNA CORSA  
COMITÉ DE MASSIF DE CORSE

# *Scontri di a Muntagna Corsa*

9 & 10 di frivaghju di u 2023 - Zicavu

**SYNTHÈSE  
DES ASSISES DE LA MONTAGNE**



# I SCONTRI DI A MUNTAGNA CORSA

ZICAVU

9 & 10 FÉVRIER 2023

Étaient présents à la tribune : Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, Jean-Félix ACQUAVIVA, Président délégué du Comité de Massif et Député de la 2ème circonscription de Haute-Corse, Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'aménagement du territoire et Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, Jean-Jacques CICCOLINI, Maire de Cuzzà et Président de l'association des maires du Pumonte et Antoine PAGANELLI, Maire de Zicavu.

La commune de Zicavu a accueilli la 6ème édition des Assises de la montagne, les 9 et 10 février 2023, sous la présidence de Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse et de Jean-Félix ACQUAVIVA, Président du Comité de Massif, Député de la 2ème circonscription de Haute-Corse, et en présence de nombreux membres du Conseil exécutif, élus, membres du Comité de Massif, acteurs économiques et associatifs ainsi que des acteurs des territoires de montagne.

An aerial photograph of a village in Corsica, France, during winter. The houses have snow-covered roofs, and the surrounding hills are covered in snow and some evergreen trees. The sky is clear and blue.

# *Séance plénière*

- Discours du Président du Conseil exécutif de Corse et du Président délégué du Comité de Massif
- Synthèse du travail préparatoire aux Assises de la Forêt
- Présentation du bilan de mise en œuvre du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne
- Bilan d'étape : étude sur l'occupation et les usages des territoires d'estives en Corse



## ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

**Gilles Simeoni, Président du Conseil exécutif de Corse, après avoir remercié Antoine Paganelli, maire de Zicavu, l'ensemble des élus et des participants, s'est exprimé lors de l'ouverture de la 6ème édition des Scontri di a Muntagna Corsa qui se sont tenues les 9 et 10 février 2023 à Zicavu dans l'Altu Taravu. Il a tenu à rappeler « *la difficulté extrême de la tâche commune dont nous sommes assignés, mais aussi tous les atouts qui permettent d'espérer, malgré des difficultés, une issue possible* »**

### ► **Extrait du discours de Gilles Simeoni, Président du Conseil exécutif de Corse**

*« Les difficultés d'abord, car il est inutile de rappeler ce que réussir à vivre dans un village ou réussir à faire vivre représente comme sommes de contraintes, quelques fois de découragements, toujours d'engagements.*

*Ainsi Zicavu, et plus généralement U Cuscionu, constitue un exemple de territoire qui nous invite aussi à réfléchir différemment de ce que nous avons fait jusqu'à aujourd'hui et nous sommes, me semble-t-il, appelés à réfléchir à des logiques de projets qui imposent d'aller au-delà de ce que sont les contraintes et les frontières administratives actuelles.*

*Malgré les insuffisances, quelques fois les frustrations, voire les mécontentements et les reproches amicaux, le Comité de Massif a trouvé sa place dans les institutions de la Corse et répond à une attente et à un besoin profond.*

*La présence de la quasi-totalité des élus, en tout cas en représentation parlementaire et de Madame la représentante du Préfet de Corse, marque de ce point de vue l'engagement de tous car l'État reste un acteur important, même quelques fois, essentiel dans la dynamique.*

*Depuis décembre 2015, le développement de l'intérieur et de la montagne Corse a été affirmé comme un des objectifs prioritaires et stratégiques.*

*Il s'agit d'un choix politique, et d'un choix politique fort, que nous avons essayé de décliner dans tous les domaines [...]. Les aides aux communes représentent de façon générale 90 millions d'euros environ par exercice budgétaire, 60% de ces 90 millions euros sont alloués sur le fondement de la clause de compétence générale, c'est-à-dire que 60% de ces 90 millions d'euros procèdent d'un choix politique en exerçant en dehors des compétences qui nous sont conférées par la loi, en faisant le choix politique de venir soutenir les communes et les intercommunalités que nous avons recentré depuis 2019/2020 vers les petites communes.*

*La démarche proposée vise à renforcer l'ensemble des synergies et la politique d'aides aux communes, la politique du numérique, la politique de l'éducation-formation, le soutien aux infrastructures, l'eau et l'aménagement du territoire, tout cela doit converger vers une stratégie partagée.*

*Les maires et les acteurs de la montagne ayant besoin d'une réponse globale et dans tous les secteurs d'activités, ont été invités à participer à des ateliers leur permettant d'exprimer leurs attentes et leurs critiques, où leurs propositions seront écoutées et prises en compte, des ateliers dans lesquels participeront l'ensemble des services concernés.*

*Cette montée en puissance et cette convergence renforcée des différents dispositifs ont vocation à se concrétiser : d'une part par la contractualisation en cours avec les territoires et d'autre part par la territorialisation.*

*La contractualisation, en complémentarité des dispositifs existants, et notamment des dispositifs de soutien de l'État, répond au contexte budgétaire qui impose d'être extrêmement exigeant vis-à-vis des dépenses de fonctionnement et sur les dépenses d'investissements à rationaliser mais également la territorialisation, pour une Collectivité de Corse réactive, proche des territoires, proche des maires, proche des citoyens, proche des acteurs.*

*Afin de réinventer de nouveaux liens de proximité, on peut évoquer le rôle réaffirmé et élargi de la Chambre des Territoires dont l'évolution va permettre d'avoir sur 44 membres, 42 représentants des territoires et d'intercommunalités avec avis obligatoire.*

*Afin que l'intérieur et la montagne se développent autant que se développe de façon spontanée et parfois anarchique le littoral, il est nécessaire d'avoir une politique volontariste, et des choix politiques, dans les discussions qui vont s'engager au-delà des aspects institutionnels et macro-économiques.*

*Nous souhaitons que la montagne corse continue à vivre et continue à faire vivre, de nombreux corses, des familles qui ont vocation à vivre dans ces villages.*

*C'est le vœu que je forme en nous souhaitant à toutes et à tous 2 journées de travail collectives et débordantes de convivialité dont je pressens déjà qu'elles seront partagées ».*

*\*\*\* Seul le prononcé fait foi. \*\*\**

# ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

**Le Président délégué au Comité de Massif, Jean-Félix Acquaviva, après quelques mots de remerciement à Antoine Paganelli, maire de Zicavu, à l'ensemble des élus et des participants pour leur présence à ces 6ème Assises de la Montagne de Zicavu, a souligné l'importance de ce moment d'échanges « pour réviser ce qui a été, et ce qui est puisqu'il reste encore 1 an d'exercice, le 1er schéma d'aménagement et de développement de protection de la montagne corse 2017-2024 qui a été, je rappelle adopté à l'unanimité à l'Assemblée de Corse le 24 février 2017 ».**

► **Extrait du discours de Jean-Félix Acquaviva, Président délégué du Comité de Massif**

*« Malgré le retard pris dans l'installation d'un comité de massif Corse et dans la rédaction d'un schéma, par rapport à nos homologues des massifs continentaux qui dès 1985 ont initié ces démarches, l'année 2016 marque le début de l'activation de cette compétence, transférée depuis 2002, par la Collectivité de Corse avec l'installation de ses propres institutions de la montagne.*

*Nous avons installé un Parlement de la montagne, le Comité de massif, qui regroupe non seulement les élus de la Collectivité de Corse, le Conseil exécutif mais aussi les maires, les présidents d'intercommunalités, les parlementaires, les acteurs de la montagne dans la pleine nature, dans l'agriculture, le Parc Naturel Régional de Corse.... Ce parlement-là a ces prérogatives données par la loi, dont celles de mettre en œuvre un schéma d'aménagement et de développement de protection de la montagne corse, ce qui a été fait, depuis 2017».*

*La rédaction de ce premier schéma, issue des débats des 1ères assises de la montagne, nous a obligé à faire des choix, c'est ce que nous avons fait de manière collective.*

*Nous nous sommes appuyés sur l'effet levier du fonds montagne, qui nous a permis de mobiliser d'autres fonds, et malgré le non-transfert en loi de finances d'un fond dédié prévu par les statuts, nous avons quand même réussi à activer la compétence. Le premier schéma a vu le jour et les Assises de la montagne ont toujours été des lieux de débats importants pour échanger, changer le règlement des aides et pour faire évoluer ce schéma.*



*Depuis 2016, la politique de la montagne, au travers du schéma d'aménagement et de ses règlements des aides, marque une volonté farouche de dire que le combat pour la revitalisation de l'intérieur, constitue l'ADN de la collectivité, de ses dirigeants, des maires et des Présidents d'intercommunalités.*

*Pour faire face aux difficultés rencontrées, c'est un combat de rééquilibrage, c'est un combat permanent, quotidien, un combat dont les outils doivent s'améliorer, s'amplifier pour les adaptations institutionnelles et doivent intervenir, pour arriver à cet équilibre qu'on souhaite tous.*

*Les avancées réalisées depuis 2016, sont le fruit d'une coordination, d'une convergence des différents dispositifs. La revitalisation de l'intérieur de la Corse ne doit pas ainsi reposer sur le seul Comité de massif et sur le seul SADPM. Ils sont une brique, pour une maison à construire, une brique nécessaire, pas suffisante, mais qui était nécessaire et qui a commencé à faire ses preuves en ce qui concerne le rôle qui était le sien et uniquement son rôle.*

*On peut souligner ici notamment des partenariats avec l'État qui ont bien fonctionnés à travers notamment, le plan avenir montagnes.*

*Les chiffres sont là, c'est quand même 38 millions d'euros de fonds montagne pour 75 millions d'euros de projets, qui ont déjà été actés pour ce premier schéma, des choses utiles et concrètes : santé, éducation, casernes premiers secours, préventions incendies.*

*D'autres débats sont à venir et devront mobiliser l'ensemble des acteurs de la montagne, je pense en particulier à la problématique lourde refusée à mon avis par l'unanimité des gens présents ici, du transfert obligatoire de la compétence en eau par exemple, aux communes et intercommunalités qui est un problème structurel lourd tant culturel, qu'économique ou social.*

*Je me réjouis de la mobilisation toujours aussi forte autour de ces 6èmes Assises de la montagne, qui démontre un besoin, une volonté de cheminer, de travailler et d'améliorer les choses.*

*Je remercie Antoine Paganelli, maire de Zicavu et l'ensemble des personnes qui ont permis cette réunion, et souhaite que ces 2 jours soient placés sous le signe du partage, du travail, des échanges et de la convivialité ».*

*\*\*\* Seul le prononcé fait foi. \*\*\**



# SYNTHÈSE DU TRAVAIL PRÉPARATOIRE AUX ASSISES DE LA FORÊT

***Restitution du travail engagé avec une mise en place d'une véritable politique du bois et de la forêt par Audrey Antonetti, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Aménagement et du Développement des Territoires***

## **Un constat :**

Depuis 2015, les objectifs n'ont pas été atteints. En effet, on constate une carence de la Collectivité de Corse, moteur en la matière, qui doit être assumée par les élus et qu'il convient de pallier. En 2022, lors des Assises de la Montagne qui se tenaient à Montegrossu, deux ateliers ont été consacrés à la forêt. Il s'agissait d'aboutir à l'établissement d'un plan opérationnel et stratégique pour la forêt.

Cinq ateliers devaient se tenir et avaient pour thèmes la ressource, la multifonctionnalité, la formation et l'innovation, l'expérimentation, l'emploi la gouvernance, et les professionnels. Chaque atelier était copiloté par un acteur de la filière et par un institutionnel (CdC ou agence et office). Courant 2022, deux grandes séquences d'ateliers ont été réalisées. La première séquence s'est tenue au mois de mars 2022 destinée à réaliser un état des lieux et à partager un diagnostic de la situation actuelle de la forêt. La deuxième séquence s'est quant à elle tenue au mois d'octobre et avait pour objectif de faire des propositions opérationnelles de court, long et moyen terme.

4 ateliers se sont tenus sous l'animation des binômes mais largement ouverts au public.

L'objectif d'aujourd'hui est de réaliser un bilan sur les travaux et sur les perspectives à venir pour 2023 où le plan stratégique et opérationnel devrait aboutir.

## **1. Atelier « Ressources »**

*La ressource en Corse :* Comment la préserver mais surtout comment y accéder ?

*Accéder à la ressource :* Essentiel. Il faut ensuite la préserver et la valoriser.

*3 grandes pistes de travail :* Mutualisation, coopération et convention.

Il y a en effet plusieurs types de forêts : territoriales, communales, privées... Cependant, la forêt n'a pas de limites et l'organisation de la desserte doit se faire sur l'ensemble d'un massif, l'évolution du mode d'exploitation forestière et la mobilisation du foncier sur les forêts privées font partie des problématiques les plus importantes à ce jour.

## **2. Atelier « Multifonctionnalité »**

*Discuté à l'aune du changement climatique et de la transition écologique.*

Six sous-thématiques ont été évoquées :

- pastoralisme,
- biodiversité,
- eau-carbone,
- sylviculture,
- accueil du public,
- patrimoine.

Pour chacune de ces sous-thématiques des propositions ont été formalisées.

*Pistes de travail :*

- évolution du cadre d'occupation de la forêt territoriale,
- création d'aires protégées en forêt,
- travail du plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI).

## **3. Atelier « Formation/Innovation »**

*Restitution de l'atelier par Nadine Nivaggioni, élue référente de l'atelier, responsable de formation à l'AFPA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse et Présidente de la SEM Bois Énergie*

La problématique de la formation intégrée à la stratégie de la politique de développement du secteur, ne doit pas être traitée de façon parcellaire mais de manière globale.

Il convient de mener des plans d'actions de manière concertée et cohérente et surtout ne jamais dissocier le bois de la forêt ce qui est souvent le cas aujourd'hui.

Une analyse de l'offre de formation a été réalisée avec de nombreux documents réactualisés qui ont permis d'aboutir à un document étoffé avec une cartographie des sites et un travail approfondi sur l'offre et la demande : petit nombre en matière de formation.

*Problématique :*

Comment rendre la formation dans le domaine du bois et de la forêt attractive ? Un certain nombre de compétences sont à mettre en œuvre :

- partage des codes de la jeunesse : compétences numériques à intégrer (simulateur d'abattage par exemple avec casques 3D...). Indispensable.
- aspect génie écologique : fondamental car aujourd'hui l'abattage est considéré comme une dégradation. La connaissance du milieu est impérative.

Aujourd'hui, il existe bien des produits de formation tels que le lycée agricole de Sartè ou des CFA. Cependant, des produits phares sont nécessaires et une réflexion doit être menée notamment au niveau de la Scola d'Ingenieri Paoli Tech afin de mettre en place une spécialité d'ingénieur agronome avec des compétences transverses (notamment sur la compétence écologique qui permettrait de tirer vers le haut l'ensemble de la filière).

# SYNTHÈSE DU TRAVAIL PRÉPARATOIRE AUX ASSISES DE LA FORÊT

Les perspectives de développement après le BTS seraient donc très intéressantes. Il est indispensable de concevoir des plateformes de découverte des métiers du bois et de la forêt pour sensibiliser le plus grand nombre. Il faut « casser » les anciens schémas. Les métiers sont difficiles (intempéries) mais passionnants grâce aux évolutions des conditions de travail.

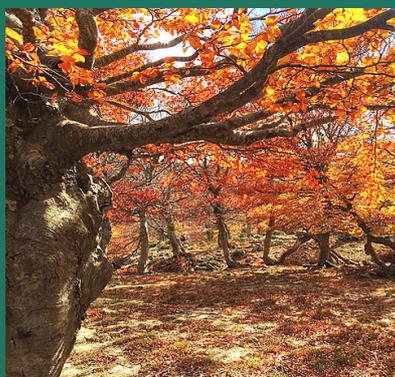
Il convient de recruter des candidats à travers de nouvelles modalités en 3D et d'impliquer les professionnels de la forêt et du bois dans ces formations. Il serait également pertinent de développer le rôle écologiste du forestier. Il conviendrait également d'associer aux formations actuelles (BTS de Sartè) le module de créateur d'entreprise car la gestion de l'entreprise n'est pas facile.

Une analyse a été réalisée au niveau des plateaux. Elle montre que ces derniers sont vétustes, il serait opportun de la moderniser et d'investir si l'on veut rendre attractif et développer ces métiers. Il faut donc engager des investissements sur les équipements de sciage avec des commandes numériques. Les échanges avec les organismes de formation du continent et de l'étranger doivent être plus étroits, spécialisés et il faut viser une mention « centre de référence ».

Au niveau des publics, les produits de formation sont forestiers (CAP, BEP, BTS...) et sont issus de l'éducation nationale. Ils s'adressent à des publics jeunes. Il convient d'adapter ces formations à d'autres types de demandeurs (demandeurs d'emploi adultes) en adaptant des produits de formation régionaux propres aux attentes de professionnels (bûcherons...).

Il convient de mixer ces publics et de prévoir des conditions d'accueil dans les organismes de formation. Un travail a été effectué sur la promotion des métiers. Dans ce domaine, il n'y a pas d'événement marquant organisé annuellement sur la promotion et la formation des métiers du bois et de la forêt. Pour rendre attractifs ces métiers, une modernisation est indispensable notamment pour la maîtrise de la conduite d'engins (camions à grumes). Il faut établir un grand plan de communication sur la promotion des emplois, des formations, des conditions de travail qui doivent être plus favorables. Il est nécessaire de créer un espace de concertation entre les Service formation de la CdC, les organismes de formation et le Comité de Massif pour assurer le suivi de ces actions.

Dans le cadre du renouvellement de contractualisation entre l'Université di Corsica Pasquale Paoli, la Collectivité de Corse et l'État, il est indispensable d'allouer des crédits à des projets de recherche dans le bois (réseau FABLAB).



Il faut revisiter l'offre de façon générale, la moderniser. Il serait souhaitable d'accompagner le projet de mise en place d'un nouveau plateau technique à la fois sur la construction bois et la charpente corse. Il y a une visée à devenir un centre de référence. Il faudra aussi définir une stratégie d'incitation à l'innovation via les réseaux FABLAB, ouverts au grand public, aux organismes de formation et à l'université.

## **4. Atelier « Gouvernance »**

*Présentation par Jean-Jacques Gianni, Maire d'Evisa et animateur de l'atelier « gouvernance »*

Il est nécessaire de travailler sur les dysfonctionnements, les actions à mener mais aussi l'identification des besoins. Il est important de « reconquérir » l'espace montagnard. Un constat : la forêt qui représente 70% de notre territoire grandit de 10 % par an. ½ million d'hectares qui ne fait pas partie du schéma de développement. Il est important de préserver ce patrimoine naturel, cette richesse biologique, environnementale et paysagère. Tout le travail de cet atelier est que la forêt soit une cause d'intérêt régionale. Un débat de fond : 70 % du territoire à gérer avec les problèmes de changement climatique, les problèmes d'eau et d'incendie. Des efforts ont été faits par les collectivités pour créer des pare-feux, pour créer des équipes afin de protéger les habitations.

Malgré les aides financières de la Collectivité de Corse à près de 80 %, les actions restent insuffisantes. La forêt est une richesse, il faudrait pouvoir en tirer profit et sortir un revenu forestier. En matière de forêt communale, 90% du plan d'aménagement mis en œuvre par l'ONF ne sont pas réalisés. Il faudrait créer les conditions pour créer un revenu forestier permettant d'aménager nos forêts, pour relancer l'économie, générer de l'emploi, et favoriser l'accès au public (activités de pleine nature).

### **Le bilan**

La filière forestière s'est effondrée (désertification et abandon de la forêt). 3 scieries existantes en cours de développement. Le prix du bois au m<sup>3</sup> a baissé : 50 € le m<sup>3</sup> il y a plusieurs années contre 15 € le m<sup>3</sup> aujourd'hui. La Collectivité de Corse a la compétence pleine et entière de la filière bois.



# SYNTHÈSE DU TRAVAIL PRÉPARATOIRE AUX ASSISES DE LA FORÊT

Selon Jean-Jacques Gianni, il manque une assise politique à cette filière. Il faut à la tête de la forêt corse une personne qui la représente. Une gouvernance politique et technique est indispensable. Il pose la question de la création d'un office de la forêt, au même titre que les agences et offices de la CdC, qui aurait 70 % du territoire à gérer. Il est primordial de créer une convergence, de réunir tous les acteurs de la filière bois, publics et privés (forêt publique et privée) pour établir une gouvernance technique, politique et territoriale afin de réussir à relever la filière bois.

La commission « forêt-bois » (obligation légale) doit être réactivée et se réunir de manière régulière, pour mettre en œuvre la politique de la Collectivité de Corse. À partir de cette gouvernance territoriale, il serait souhaitable de créer une charte forestière territoriale avec un engagement de chacune des parties à se fédérer pour avancer.

## **Gilles Simeoni, Président du Conseil exécutif de Corse :**

La transversalité est une contrainte par rapport aux compétences de chacun. La totalité du conseil exécutif est concerné par cette question mais des référents sont nécessaires. La volonté politique est présente. Julien Paolini, Président de l'AUE est élu référent bois/forêt d'un point de vue politique, au plan administratif, Bruno Guidini, nouvellement nommé Directeur de la Forêt de et de la Prévention des Incendies la Collectivité de Corse est nommé référent bois en partenariat avec Audrey Antonetti, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Aménagement et du Développement des Territoires.

Au cours du second semestre, se tiendront les Assises de la forêt qui seront décisionnelles : la question de la mise en valeur du bois et de la forêt sera une question centrale, stratégique et prioritaire.





# ➤➤➤ PRÉSENTATION DU BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROTECTION DE LA MONTAGNE

## 2017 - 2022

Le Comité de Massif s'est prononcé en faveur d'une intervention du fonds montagne de **38 279 207,93 €** pour un montant total de **74 271 749,09 €** de projets.

### ➔ LES PROJETS FINANCÉS

#### ► Axe 1 : Réseaux et infrastructures

**14 011 525,26 €** de fonds montagne pour un montant de **28 695 187,58 €** de projets.

Cet axe est fortement utilisé pour le rattrapage des infrastructures d'eau et d'assainissement, en termes d'investissement bien sûr, mais également en fonctionnement. Il contribue également au financement d'opérations d'investissement relatif à l'électrification dans l'intérieur par le biais d'une convention pluri-annuelle avec le SIEEP HC.

- 111 opérations au titre du RDA (extensions des réseaux, GEMAPI, DUP, ...);
- 127 communes dans le cadre de l'AAP numérique : 976 591,49 € de fonds montagne.

### ► **Axe 2 : Services de base**

**5 651 010,58 €** de fonds montagne pour un montant de **12 010 544,74 €** de projets.

Cet axe est largement sollicité pour des interventions en faveur de mesures sanitaires en direction des populations, avec la rénovation de casernes et la création de structures de santé (ESP et MSP) et l'aide aux équipements dans le cadre de l'AAP santé (CHI Corti-tattone, Sartè, U Serenu...). : maisons de santé, centres de premiers secours, IRM de Tattone, ... De même, plusieurs acquisitions de véhicules de déneigement ont été soutenues pour permettre aux communes d'intervenir sur leur voirie communale.

D'autre part, il contribue à l'amélioration de l'accès des zones blanches.

Enfin, l'AAP Culture permet une revitalisation des territoires les plus contraints avec le soutien de structures proposant un programme à l'année (Orma Creazione, Zia Mattea...).

- 54 opérations au titre du RDA ;
- 3 opérations au titre de l'AAP Santé pour un montant de 233 517 € de fonds montagne ;
- 3 opérations au titre de l'AAP Culture pour un montant de 126 531 € de fonds montagne ;
- Parmi ces financements, 2 opérations ont été menées au titre du Plan Avenir Montagne pour la création de A casa di l'artigiani à Lugu di Nazza et d'un centre d'immersion linguistique à E Valle d'Alisgiani.

### ► **Axe 3 : Tourisme de montagne**

**10 770 776,93 €** de fonds montagne pour un montant de **19 978 120,61 €** de projets.

Cet axe a été mobilisé pour répondre aux besoins de financements du Plan Avenir Montagnes. Il permet une mise en valeur touristique et patrimoniale en corrélation avec les orientations définies par le SADPMC, notamment autour de la Strada Paolina, et des grands itinéraires de randonnées (rénovation refuges, sentier de Caprunale...). Il est complété par un AAP en faveur de l'hébergement touristique permettant de pallier les manques d'offre en territoires de montagne.

- 66 opérations au titre du RDA (Réhabilitation des refuges du GR20, aménagements touristiques et équipements pour la gestion des flux) ;
- 5 opérations au titre de l'AAP tourisme pour un montant de 309 954,26 € de fonds montagne (total projets 664 314,23 €) ;
- Parmi ces financements, l'intervention à hauteur de 5 093 121,78 € du fonds montagne a permis l'inscription ou la labellisation au Plan Avenir Montagne de 15 opérations représentant un total de 11 740 387 € sur ce seul axe.

### ► **Axe 4 : Agriculture pastorale et productive**

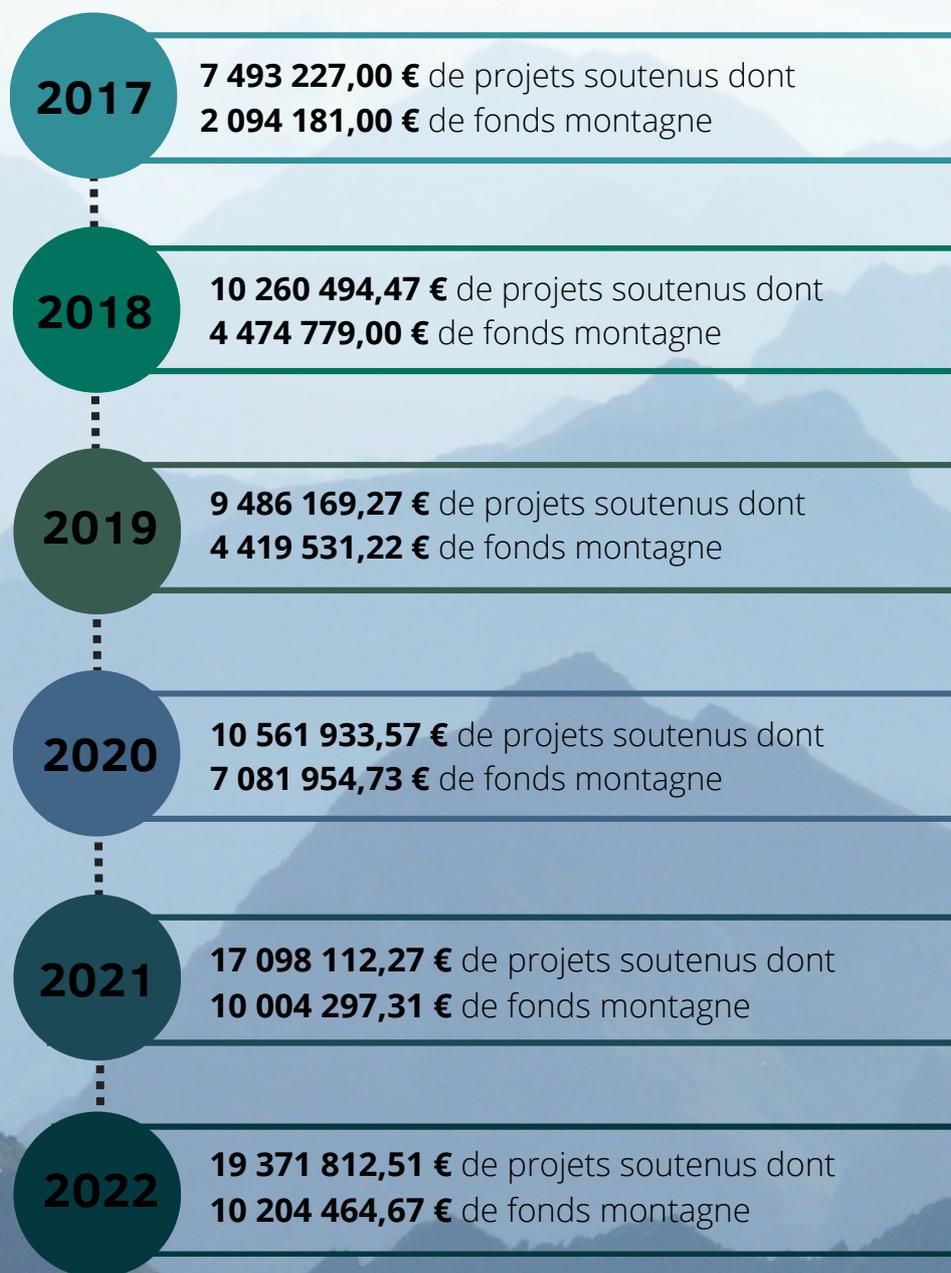
**7 845 895,16 €** de fonds montagne pour un montant de **13 587 896,16 €** de projets.

Cet axe a connu un regain de mobilisation depuis 2022, avec notamment les orientations affirmées en faveur de l'autonomie alimentaire lors des assises de la Montagne qui se sont déroulées à Montegrossu en février 2022. C'est ainsi que près de 947 000 € ont d'ores et déjà été attribués pour des Projets alimentaires territoriaux (A Ghisunaccia, I Prunelli di Fiumorbu, Vintisari, ...), pour des vergers et jardins partagés, ou encore pour des études liées à cette thématique. Un important soutien aux éleveurs a été déployé pendant la crise COVID, notamment à travers la gratuité de l'abattage et du transport ainsi que le rachat de stocks pour 1,89 millions d'euros.

- 40 opérations au titre du RDA (rénovation de bergeries, modernisation des abattoirs, étude de l'évolution de l'occupation et des usages des estives par territoires) ;
- 8 opérations au titre de l'AAP Bois, dont 98 752,20 € de fonds montagne en 2022 et 176 554,90 € en 2021.

# MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROTECTION DU MASSIF CORSE 2017-2022 :

## → LES PROJETS FINANCÉS



## Total pour la période 2017 - 2022



**74 271 749,09 €** de projets soutenus dont  
**38 279 207,93 €** de fonds montagne



# BILAN D'ÉTAPE : ÉTUDE SUR L'OCCUPATION ET LES USAGES DES TERRITOIRES D'ESTIVES EN CORSE

## *Pourquoi cette étude ? À quoi sert l'étude ?*

Le Comité de Massif a pris l'initiative de créer une « Commission des Estives » chargée de co-construire une Charte des Estives qui sera un outil d'aide à la décision pour les collectivités locales ainsi qu'un support pour les porteurs de projets. Elle permettra de proposer des bonnes pratiques et un modèle de cohabitation que chaque territoire pourrait adapter et proposer aux différents occupants des estives.

Il s'agit d'un acte d'engagement collectif dont la mise en œuvre doit reposer sur une gouvernance à définir afin de stabiliser les modes de fonctionnement futurs.

Pour se faire, le Comité de Massif a lancé un marché sur la « **Réalisation d'une étude de l'évolution de l'occupation et des usages des estives par territoire en Corse** » en février 2020 afin d'établir un **état des lieux** des territoires d'estive sur l'ensemble de la Corse et de se rendre compte sur site des enjeux et des problématiques de terrain.

C'est un groupement solidaire d'entreprises Corses (I PAMPASGIOLI / CYRNEA INFO GEOGRAPHIIE / CYRNOWEB) qui est chargé de cette étude sur 20 territoires d'estives.

L'objectif de cette étude est de disposer d'un état des lieux de l'utilisation des territoires d'estives ainsi que d'une cartographie mettant en évidence l'évolution de l'occupation et des usages des estives.

Quatre volets sont abordés : les périmètres d'estives prenant en compte le foncier, la localisation des bâtis mais aussi l'évolution climatique, l'activité pastorale des éleveurs ovins et caprins transhumants, les activités connexes au pastoralisme afin d'identifier les acteurs et les éventuels conflits d'usage, l'étude socio-anthropologique afin d'étudier les savoir-faire, la toponymie et les pratiques langagière.

Tout l'enjeu aujourd'hui est de maintenir une manière d'élever en système montagnard des animaux de race adaptée et de rendre possible la transmission des savoir-faire.

Il s'agit de rendre les estives attractives et de donner aux éleveurs les moyens de revenir à la transhumance. La « **Charte des estives** » pourrait être la clef de la réussite de ce projet.

### *Objectifs fixés avant l'étude*

#### La définition des estives :

- pâturage de montagne exploité en été et/ou de période pendant laquelle l'estivage est pratiqué,
- espaces ayant une antériorité d'accueil des animaux dans l'espace montagnard, les espaces de remue, les espaces de transhumance etc...,
- savoir-faire des conduites de troupeaux.

#### Les enjeux :

- le changement climatique,
- la gestion de la ressource en eau,
- la déprise pastorale,
- la perte de biodiversité,
- l'augmentation de la masse combustible,
- le développement non maîtrisé des activités de loisirs en montagne,
- la gestion de la forêt,
- la perte du bâti communal,
- un constat général partagé sur la situation du pastoralisme, l'absence de gestion des espaces pastoraux et en particulier des estives.

#### Les objectifs découlant de ces enjeux :

- nécessité de rendre attractif la possibilité de cailler en montagne (espaces de production fromagère)
- soutien du pastoralisme transhumant dans les estives
- protection et la valorisation de notre patrimoine naturel et culturel : savoir faire traditionnel dans le bâti (pierre sèche, ...), protection des habitats prioritaires comme les pozzines, ...
- coordination des différents usages : droits et devoirs de chacun
- organisation de la gouvernance de la charte.

En parallèle à cette étude, le Comité de Massif a choisi de visiter 5 sites pilotes pour tester la pertinence et l'intérêt porté aux aménagements d'estives : ARGHJUSTA, CUSCIONU, CASANOVA, CRISTINACCE et LOZZI.

Il est à noter que la commune de Lozzi, suite à cette visite, a décidé de réhabiliter une bergerie.



# BILAN D'ÉTAPE DE L'ÉTUDE À CE JOUR ?

## 13 territoires d'estives visités :

- CUSCIONU (11/08/2020 à Audde)
- USPIDALI-BAVEDDA (28/09/2020 à Zonza)
- CAGNA (lancement le 31/08/2020 à Figari)
- TARAUVU (21/09/2020 à Zicavu)
- GRAVONA-PRUNELLI (12/10/2020 à Bastelicaccia)
- ESI-VERDANESI (12/10/2020 à Bastelicaccia)
- ASCHESE-GHJUNSANI (05/11/2021 à Olmi-Capella)
- SAN PARTEU-BALAGNA (31/01/2022 à Felicetu)
- CURTINESE
- FALASORMA-LONCA (31/01/2022 à Mansu)
- NIOLU (04/10/2022 à Lozzi)
- DUI SEVI DUI SORRU (23/05/2022 à Vicu)
- VENACHESE (06/01/2023 à Casanova di Venacu)

## 7 territoires seront visités dans les prochains mois :

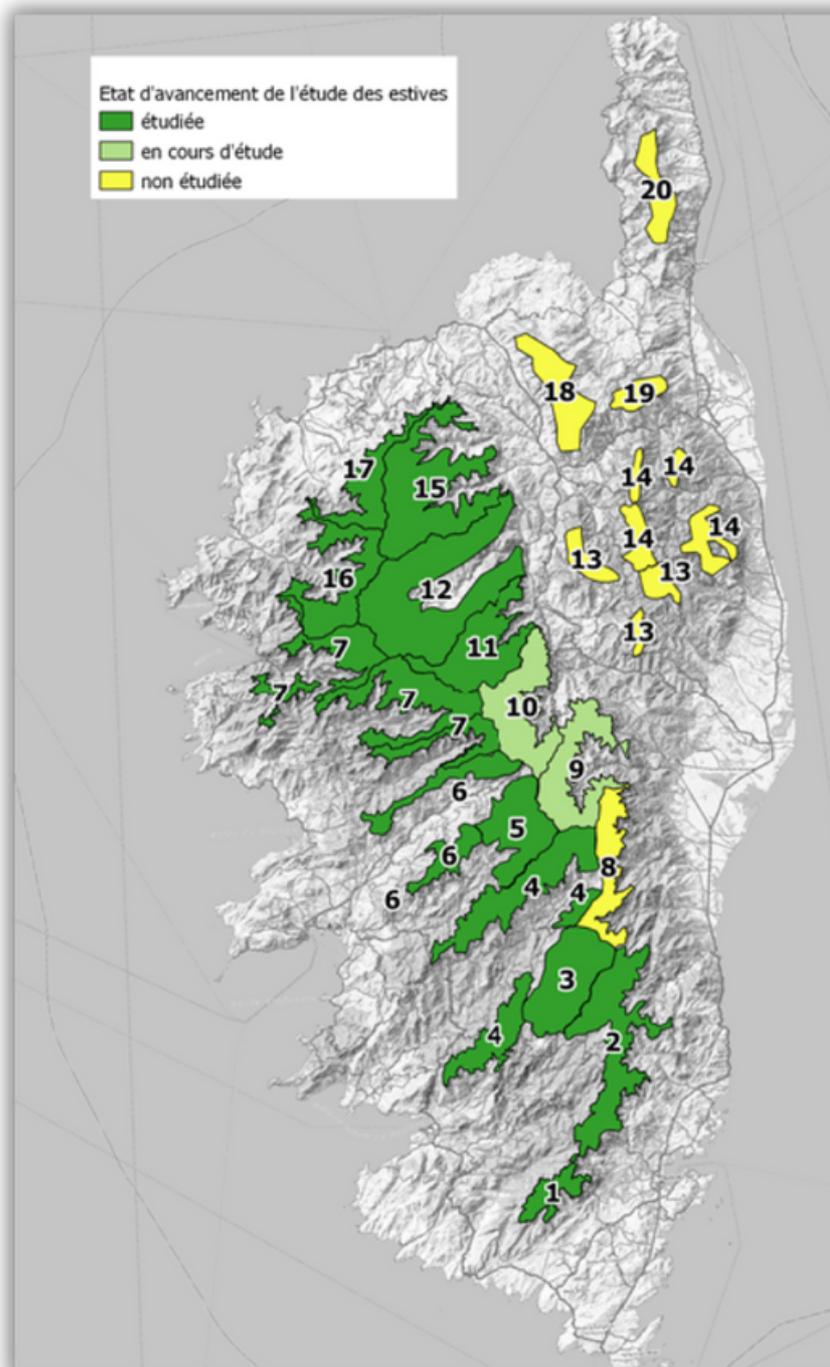
- FIUMORBU
- ROSPA SORBA
- BOZIU E CALDANE
- CASTAGNICCIA
- NEBBIU-TENDA
- BORGU-BIGORNU
- CAPICORSU

**La réunion de lancement regroupait à chaque fois :** le Président du Comité de Massif, les services du Comité de Massif, les membres de la Commission des estives, les élus du territoire concerné, les éleveurs, les activités connexes et les mémoires vives du territoire.

Ces réunions de lancement ont été suivies de Comités locaux qui ne concernaient cette fois-ci que les éleveurs, acteurs de la montagne et anciens bergers.

Les élus sont vus à part lors d'un entretien avec le prestataire pour permettre à chacun de s'exprimer sans tabous.

Ex : comité local Cuscionu (21/01/21 en teams à cause du Covid) ; Niolu (12/09/2022 à Lozzi) ; Dui Sevi Dui Sorru (09/01/2023 à Ortu) ; Gravona-Prunelli (16/01/2023 à Carbuccia) ; Esi-Verdanesi (22/09/2021 en teams à cause du Covid)



## *Calendrier des rendus des estives*

<b>Estive</b>	
<b>E1 : Cagna</b>	<b>Du 20 octobre 2020 au 20 avril 2021</b>
<b>E2 : Bavedda</b>	<b>Du 28 octobre 2020 au 10 mai 2021</b>
<b>E3 : Cuscionu</b>	<b>Du 1er août 2020 au 18 mars 2021</b>
<b>E4 : Tàravu</b>	<b>Du 29 août 2021 au 1er décembre 2021</b>
<b>E5 : Esi-Verdanesi</b>	<b>Du 23 mars 2021 au 9 septembre 2021</b>
<b>E15 : Aschese-Ghjunsani</b>	<b>Du 3 novembre 2021 au 7 décembre 2021</b>
<b>E16 : Falasorma-Lonca</b>	<b>Du 30 octobre 2021 au 7 février 2022</b>
<b>E17 : San Parteu - Balagna</b>	<b>Du 5 janvier 2022 au 23 février 2022</b>
<b>E11 : Curtinese</b>	<b>Du 2 mars 2022 au 24 avril 2022</b>
<b>E12 : Niolu</b>	<b>Du 29 mars 2022 à fin juillet 2022</b>
<b>E7 : Dui Sevi, Dui Sorru è Cruzzini</b>	<b>Du 1er juillet 2022 à fin septembre 2022</b>
<b>E6 : Gravona-Prunelli</b>	<b>Du 1er août 2022 à fin octobre 2022</b>

## *Problèmes rencontrés lors de l'étude par le prestataire*

- Démarrage tardif de l'étude en 2020 (fin juillet) : report de l'étude de végétation d'un an
- Liste des éleveurs en montagne : réception tardive DRAAF (septembre 2021)
- GIRTEC : non mise à disposition des planches du Cadastre (surcoût de géo référencement)
- Participation faible des propriétaires publics du foncier sur le recueil des données (communes et CdC)
- Participation moyenne des partenaires de l'étude sur le recueil des données (Offices et autres organismes)
- Crise COVID : enquêtes et réunions impossibles auprès des personnes mémoires du territoire (mesures 2020 et 2021)
- Augmentation des coûts de déplacement (essence)
- Sous-évaluation du travail d'étude des données historiques, patrimoniales et toponymiques à étudier
- Sentiment de méfiance des éleveurs (contrôle, multiplication des études sans action concrète, difficulté sur l'expression des conflits d'usage)

## *Problèmes rencontrés par les services du Comité de Massif lors de l'étude*

- Beaucoup de temps consacré à la recherche des éleveurs sur le territoire d'estive concerné
- Deux avenants au marché : un 1er de temps puis un second de temps et financier car la crise COVID a beaucoup impacté cette étude et créé des temps morts qui ont eu un impact sur les rendus.

Ex : les relevés botaniques qui ne peuvent s'effectuer que d'avril à juillet n'ont pu se faire et sont donc décalés à 2023/2024 pour permettre le rendu.

Les données arrivées trop tardivement ont rallongé le travail de recherche du prestataire et de la Cdc (cadastre Napoléonien, coordonnées éleveurs....)

## *Conclusion*

Malgré du retard, beaucoup de volonté de la part de nos prestataires de réussir ce projet avec un rendu final (document écrit final + cartographie interactive) riches en informations qu'elles concernent le foncier, l'environnement, la toponymie, les savoir-faire ou encore les multi activités sur le territoire...

A high-speed photograph of water splashing, with numerous droplets suspended in the air and ripples on the surface. The lighting is dramatic, highlighting the clarity and movement of the water.

*Restitution atelier n°1*  
*Eau et assainissement*

# ATELIER EAU ET ASSAINISSEMENT



Gilles Giovannangeli, Conseiller exécutif en charge de la politique de l'eau et Président de l'Office d'équipement hydraulique de Corse a rappelé les enjeux principaux :

- Un enjeu de sobriété, les économies d'eau doivent constituer le premier levier de notre stratégie d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau. À ce titre, elles doivent être obtenues d'une part au moyen de mesures permettant d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau mais aussi d'actions visant à encourager la sobriété des usages. En améliorant les rendements de réseaux et en connaissant les volumes prélevés et distribués avec la généralisation du comptage des volumes prélevés qui doit être recherchée, de même qu'un inventaire le plus exhaustif possible des prélèvements publics et privés
- Un enjeu pour répondre aux besoins en infrastructures. Chaque année la Corse bénéficie d'une pluviométrie importante, environ 8 milliards de m<sup>3</sup> tombent sur le territoire. Cependant, la capacité de stockage s'élève à 75 Mm<sup>3</sup> (dont 34 Mm<sup>3</sup> sont des droits d'eau sur les ouvrages d'EDF). Au regard de ces capacités de stockage et des besoins estivaux, l'OEHC a établi une stratégie opérationnelle visant à établir, à partir du plan Acqua Nostra 2050, un projet d'aménagements sur les 10 prochaines années (2022-2033) proposant une mise à niveau de ses infrastructures sur les territoires prioritaires et dans des délais réduits. Ce programme d'actions vise à déployer des mesures d'économies d'eau, des opérations de rehausses d'ouvrages existants ainsi que des créations de retenues collinaires. Le besoin en infrastructures concerne aussi les collectivités compétentes en eau potable et assainissement. L'exigence de mettre à niveau des installations vétustes. En considérant les données disponibles, qu'il conviendra de consolider, le rendement des réseaux de distribution d'eau potable reste insuffisant pour 41 % des collectivités au regard de la réglementation en vigueur. Des efforts considérables ont été menés ces dernières années et devront être poursuivis.

# ATELIER EAU ET ASSAINISSEMENT

- Un enjeu concernant le grand cycle de l'eau, avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, compétence dévolue aux intercommunalités depuis 2016.
- Enfin, se pose pour la Corse la question fondamentale de l'évolution de la gouvernance, pour assurer une meilleure maîtrise et une meilleure gestion de la ressource. Le modèle actuel, atypique, basé sur un partage de compétence entre l'État et la Collectivité de Corse, n'a pas démontré son efficacité. Ainsi, comme rappelé lors du comité de bassin du 4 mai 2022, la Corse constitue le seul comité de bassin de l'hexagone qui ne dispose pas de son Agence de l'eau. Parallèlement à la mise en place d'une gouvernance de l'eau adaptée à l'échelle du bassin, une organisation efficiente des compétences locales de l'eau (services d'alimentation en eau potable et d'assainissement), dans un contexte de transfert obligatoire aux EPCI en 2026, doit être recherchée. Les élus de la montagne se sont positionnés contre ce transfert via une motion portée par le comité de massif. La mise en œuvre opérationnelle d'une politique de l'eau dans toutes ses dimensions (petit cycle et grand cycle) à l'échelle locale doit découler d'un débat entre toutes les parties prenantes. C'est dans cet esprit que s'inscrit la volonté d'organiser à très court terme un cycle de rencontres avec les territoires.

Adosser à cette réflexion sur la gouvernance, les financements de l'Agence de l'eau au titre du 11ème programme ne sont pas suffisants. Le comité de massif, à travers le schéma montagne, complète les dispositifs existants (financement des extensions de réseaux notamment). Malgré ces investissements, un décalage subsiste entre les besoins (estimation basse d'au moins 130M€) et les capacités de financements. Une priorisation doit être envisagée dans l'enveloppe du PTIC sur le rattrapage structurel des services de l'eau sur l'ensemble du territoire. Parallèlement à ces crédits, l'État mobilise également des financements, notamment au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour répondre à des besoins spécifiques des collectivités sur la problématique de la gestion de l'eau. Une des marges de progression est de mieux coordonner ces financements avec ceux de la Collectivité de Corse.

En l'état de la situation, cela conduit à mener un travail important auprès des territoires pour optimiser les crédits disponibles et objectiver les enjeux. La Collectivité de Corse, via un appel à projets à périmètre budgétaire constant (cf nouveau règlement d'aides approuvé par délibération n° 22/174 AC de l'Assemblée de Corse du 25 novembre 2022), souhaite inciter la réalisation des schémas directeurs et des DUP pour la mise en conformité des ressources.

Les territoires partagent ce souhait d'une meilleure connaissance patrimoniale des services de l'eau, mais cela s'étend aussi à des diagnostics sur les besoins en grandes infrastructures hydrauliques. Les propositions prévues initialement dans le plan Acqua Nostra 2050 sont revues et corrigées en prenant en compte le changement climatique et des dispositions adaptées par bassin versant. Cela se traduit, non pas par des projets de grands barrages trop longs et coûteux à mettre en œuvre, mais plutôt de stockages estivaux à usage mixte (Eau brute, DFCI) pour pallier la pénurie de la ressource pour les agriculteurs en période de sécheresse. Ce type de projet est envisageable avec une structuration financière entre l'ODARC et l'OEHC.



*Restitution atelier n°2  
Infrastructures et réseaux*

# INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX

**Julien Paolini, Conseiller exécutif en charge de l'aménagement du territoire et Président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse**

**Avec en soutien technique : Alexis Milano, Directeur de l'AUE**

**Animateur : Don Marc Albertini, Maire de Ghisoni**

L'atelier s'est déroulé en trois temps :

1. Présentation du bilan des actions qui ont été portées sur la période 2017/2023
2. Échanges avec les participants
3. Perspectives et pistes de réflexions pour le futur Schéma d'Aménagement et de Développement de la Montagne

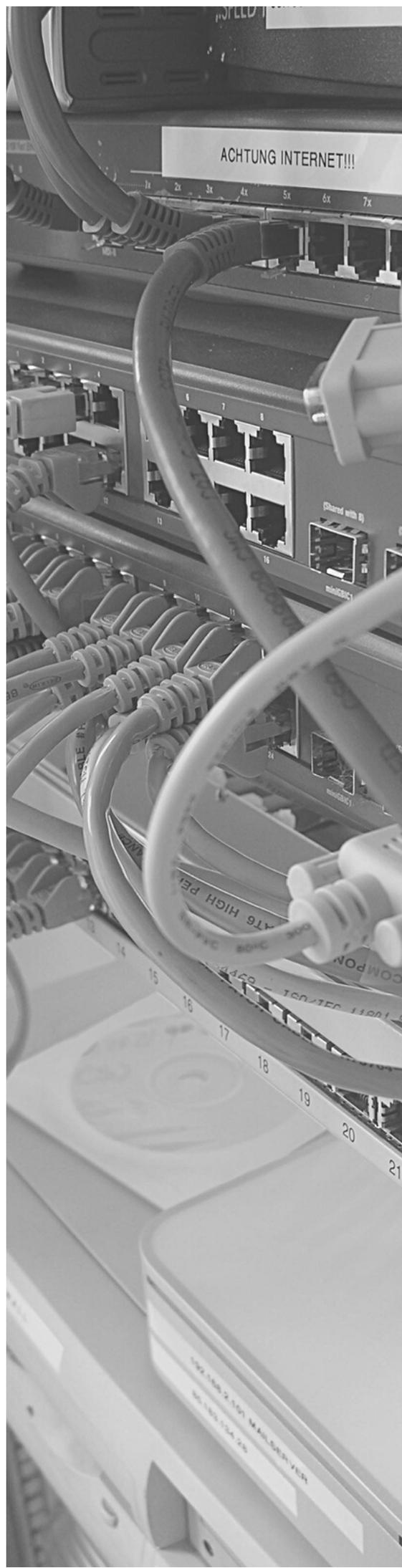
## **Rappel des orientations relatives à « l'électrification » :**

- rechercher la complémentarité des financements publics pour mieux répondre aux besoins,
- rechercher des solutions réglementaires adéquates,
- développer des synergies avec le déploiement du numérique,
- électrifier les sites isolés,
- rénover l'éclairage public.

Une convention cadre pluriannuelle sur la période 2018-2023 a été signée avec le Syndicat Intercommunal d'Électrification et d'Éclairage Public de la Haute-Corse et aura permis la mise en œuvre des actions suivantes :

- renforcement et enfouissement des lignes,
- extension de réseaux (sites isolés, accès structures agricoles...),
- sécurisation des réseaux,
- rénovation d'éclairage public.

Ce sont ainsi près de 14,6 millions d'euros qui ont été investis dans ce secteur dont 5,7 millions financés par le Fonds Montagne.



**Concernant les infrastructures, les réseaux numériques et la téléphonie mobile**, l'objectif est de réduire voire d'éviter la fracture numérique en :

- équipant spécifiquement les secteurs isolés par des solutions alternatives, satellitaires ou hertziennes,
- poursuivant le développement des réseaux,
- développant des espaces connectés « haut-débit »,
- développant des pratiques collaboratives de types coworking.

Il a été ainsi lancé en 2021, un appel à projets visant à financer des opérations d'adressage et de signalétique des communes.

Par ailleurs, le Comité de Massif participe au COPIL du New Deal qui est chargé du suivi de l'installation des pylônes électriques.

Il est à noter que très peu d'opérations ont été réalisées dans ce domaine, seul l'appel à projets relatif à l'adressage a bien fonctionné.

127 opérations ont été financées pour un montant total de près d'1,3 million d'euros dont environ 871 000 euros pris en charge par le fonds montagne.

**Concernant l'axe « transport et mobilité »**, le constat a été rapidement fait qu'il s'agit là d'une compétence de la Collectivité de Corse qui nécessite une importante coordination entre « investissements d'infrastructures » et « schéma de mobilité ».

Il est également à noter que ce dispositif, suite à une proposition de la Chambre des Territoires, a fait l'objet d'une intégration au règlement d'aides mettant en œuvre le Schéma d'aménagement, de développement et de protection de la Montagne de la Collectivité de Corse.

Ont été ainsi investis dans ce domaine plus de 570 000 euros dont 390 000 euros au titre du fonds montagne.

Ces investissements concernent pour l'essentiel, l'acquisition de véhicules de déneigement : investissements qui au vu de l'actualité, ont reçu une écho favorable de la part des élus.

Au total donc, ce sont 17,6 millions d'euros qui ont été investis dont 6,9 millions d'euros au titre du fonds montagne, ce qui représente environ 34 % du total des opérations auxquelles a contribué le fonds montagne et 28,6 % des fonds mobilisés par le fonds montagne.

Ce bilan, riche en échanges entre les participants, a permis de faire remonter les besoins réels et d'aboutir à des propositions conjointes.

**Concernant l'électrification**, l'essentiel des discussions aura tourné autour des syndicats d'électrification et plus précisément sur le fait que le syndicat 2B dispose d'une convention de partenariat contrairement au syndicat 2A. Cette différence au dire des élus présents semble être pénalisante.

Les élus regrettent en effet que bien que contributeurs, ils ne soient que très peu voire jamais bénéficiaires des interventions du syndicat d'électrification de la Corse du Sud. Ils ont le sentiment que seule la rentabilité des projets compte.

Par ailleurs, les coûts d'intervention proposés par le syndicat notamment en direction des particuliers semblent être particulièrement exorbitants.

Un parcours particulièrement fastidieux pour accéder aux financements du syndicat a également été abordé par les participants.

Un élu évoque « une occasion manquée » en parlant de la non-contractualisation.

Globalement, les élus qui se sont exprimés longuement ont du mal à comprendre pourquoi on ne duplique pas une méthode qui semble bien fonctionner en Haute-Corse.

Une remarque confortée semble-t-il par le fait que le fonctionnement partenarial permet de fixer des objectifs et surtout de mettre en œuvre des opérations en adéquation avec la stratégie régionale. Des voix se sont également élevées pour évoquer, là aussi par souci de cohérence, la création d'un syndicat unique.

Au terme de ces échanges, Gilles Simeoni, Président du Conseil exécutif de Corse, a souhaité intervenir pour présenter la position de l'exécutif, précisant en préalable qu'il était quelque peu délicat d'évoquer un sujet en l'absence d'un des protagonistes.

Au titre du constat, il est évident qu'une convention de partenariat permet d'optimiser les financements et surtout de clarifier les objectifs dans le respect des orientations stratégiques voulues par la Collectivité de Corse.

Le Président du Conseil exécutif de Corse regrette que la Collectivité de Corse qui est un contributeur important du Syndicat de Corse du Sud ne puisse disposer au CA du syndicat d'un nombre de sièges plus en relation avec son soutien financier.

Si le Président du syndicat, est bien membre de la majorité territoriale, ses marges de manœuvre sont plus que réduites.

Revenant très vite sur l'historique de la situation, le Président du Conseil exécutif de Corse a informé les élus présents qu'il souhaite vraiment sortir de cette situation et qu'il fallait impérativement et au plus tôt stopper le déficit de dialogue. En ce sens, un courrier a été adressé récemment au syndicat.

## **Concernant le haut débit et le numérique**

Parce que les opérations relatives à l'installation de la fibre répondent à un vrai besoin, les élus se sont tous félicités de la mise en œuvre de ce grand chantier et de la possibilité offerte par le fonds montagne d'accéder à des financements pouvant aller jusqu'à 80 %.

Au-delà de l'accès au très haut débit qui va permettre de désenclaver certains territoires et même de leur redonner une certaine attractivité, des élus ont évoqué l'importance de l'adressage, en parlant même d'une approche mémorielle.

Pour autant certaines questions demeurent :

- quid du choix des lieux d'intervention, là aussi les élus ont le sentiment que le littoral et les grandes villes sont privilégiés ;
- quid de la sécurisation des lignes ;
- coordination difficile avec les sous-traitants ;
- difficultés à identifier un interlocuteur unique ;
- information sur l'état d'avancement des travaux qui semble difficile d'accès ;
- pas de solution de secours en cas de fortes intempéries.

Les élus ont beaucoup insisté sur cette question de l'information. En effet, ils ont besoin de pouvoir informer leurs administrés des délais d'attente.

Les services de la Collectivité de Corse ont apporté des réponses :

En effet, on peut regretter que les villages de l'intérieur soient moins bien desservis. Les opérateurs sont soumis aux règles édictées par l'autorité de régulation (l'ARCEP) qui manifestement et une fois de plus ne sont pas adaptées à la réalité de nos territoires.

Les efforts faits par la Collectivité de Corse pour accélérer la mise en œuvre du haut débit est la meilleure des réponses qui va permettre d'offrir à tous et dans des délais raisonnables (mi 2024) les services attendus.

Si les informations relatives à l'état d'avancement des travaux sont accessibles en temps réels sur le site de la Collectivité de Corse, un effort supplémentaire sera fait pour envoyer l'information sous format papier aux communes.

**En conclusion,** à partir du bilan produit et des échanges qui ont suivi, quelques pistes de réflexion qui viendront nourrir les travaux de révision du SADPM ont été tracées :

- l'effort devra être poursuivi voir intensifié pour sécuriser l'ensemble des réseaux,
- la question de la maîtrise de l'Énergie avec la rénovation énergétique des bâtiments communaux pourrait faire l'objet d'une attention particulière,
- la montée en puissance des ENR devra être soutenue, avec peut-être une réflexion à engager autour de l'installation de champs photovoltaïques sur les coteaux et surtout le développement de la petite hydraulique,
- une bonification en fonction des niveaux de contraintes pourra être envisagée sur les actions classiques de MDE,
- le soutien à la filière bois à travers le développement de projet de cogénérations devra être également intensifié.

Le mot de la fin est revenu au Président du Conseil exécutif de Corse qui s'est félicité de la qualité et de la densité des travaux. Au-delà des différences politiques, la Collectivité de Corse, à travers le Comité de Massif, réaffirme sa volonté d'accompagner les communes et de soutenir les maires qui dans l'intérieur sont de véritables élus-militants.

Le bilan tel qu'il a été dressé aujourd'hui ainsi que les perspectives qui se dessinent pour les prochaines années laissent à penser que la vision de la Collectivité de Corse est plus optimiste et qu'elle tend à montrer sa capacité à travailler collectivement.



*Restitution atelier n°3*  
*Services de base - Santé*

Pour la Corse, compte tenu du contexte marqué par un tassement de la démographie médicale et paramédicale, l'un des enjeux majeurs est d'assurer le développement de la coordination des soins et d'assurer un accès équitable aux progrès de la science via les potentialités de l'« e-santé ».

En Corse, le maintien à domicile des seniors dépendants est particulièrement important : il concerne neuf personnes sur dix contre huit sur dix en France métropolitaine. L'île pourrait compter 21 000 seniors dépendants en 2030.

Trois leviers prioritaires d'intervention sont identifiés afin de lutter, d'une part contre les déserts médicaux et les zones sous dotées, d'autre part contre les inégalités d'accès aux soins, qu'elles soient territoriales ou sociales :

- renforcer le premier recours et la promotion de l'exercice coordonné,
- développer des projets de territoires innovants pour lutter contre le renoncement aux soins, le développement de la télémédecine,
- accentuer les initiatives en faveur du maintien des personnes âgées sur leurs lieux de vie.

## **1. Développer l'offre de soins dans les territoires de l'intérieur**

### **► Renforcer le *premier recours et la promotion de l'exercice coordonné***

### **► Accentuer les aides à la création de *Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) et des équipes de soins primaires***

La MSP devient un acteur incontournable pour favoriser l'accès aux soins et renforcer l'attractivité pour les professionnels sur les territoires de l'intérieur. De plus, la présence de MSP permettra de développer et déployer des projets innovants menés au niveau territorial ; les besoins notamment en termes d'équipements et/ou en lien avec l'e-santé seront prépondérants.

La création d'une forme plus souple d'équipe de soins primaires est alors une alternative qu'il faut pouvoir accompagner (ingénierie - investissements - fonctionnement). L'accompagnement financier de ces équipes pourrait consister à la prise en charge de locaux et d'équipements par les communes.

### Actions prioritaires :

- augmenter le nombre de MSP et/ou augmenter le nombre d'ESP,
- soutenir les porteurs de projets en ingénierie,
- définir les conditions et financer des aides à l'accueil des internes en médecine et à l'installation en territoire sous dotés,
- former les infirmiers en pratique avancée,
- créer le 1er cycle de médecine à Corti,
- renouveler l'accompagnement des services incendies et secours est essentiel et doit être renouvelé (équipement, rénovation et formation).

## Projets éligibles :

- les projets qui favorisent la coordination des soins (ESP, MSP, CPTS, projet territorial de santé),
- les projets d'organisation innovants ou non (autorisés au titre de l'article 51) qui permettent d'améliorer l'accessibilité aux soins.

## **2. Encourager les projets de territoire en faveur de la prévention et de la lutte contre le renoncement aux soins**

### **► Des projets de territoires innovants pour lutter contre le renoncement aux soins**

Compte tenu des possibilités offertes par les évolutions réglementaires, notamment grâce à l'e-santé, la forme et les besoins de l'exercice coordonné évoluent. Ainsi, la création de sites de consultation secondaires en lien également avec notre configuration géographique permettant des téléconsultations constitue une nouvelle forme de représentation et les MSP multi-sites ainsi créées permettront d'améliorer l'accessibilité aux soins de premier mais aussi de second recours et aux spécialistes sur les territoires les plus isolés.

*Le renforcement du « aller vers » et de la prévention pour tous, dans une logique de réduction des inégalités sociales.*

Le soin comme la prévention relèvent de démarches naturelles, qui doivent demeurer accessibles à tous, quels que soient les conditions d'éloignement géographique, sociales ou le niveau d'éducation. La promotion des projets d'actifs mobiles constitue un axe d'intervention.

### Proposer un outil mobile au sein des territoires :

Le développement des bus itinérants doit se poursuivre (projet de BuSS sur la plaine orientale) ; deux bus sont validés et financés sur la plaine orientale et le centre corse. Il faudrait pouvoir envisager de nouveaux projets en Pumont.

### **► Le développement de la télémédecine**

Le développement de la télémédecine constitue un des moyens de garantir un accès équitable aux soins pour toutes les tranches d'âge et notamment pour accompagner la mise en place de parcours de soins coordonnés qui s'appuient sur la médecine de ville, les établissements de santé, l'ambulatorio.

Parmi les actions prioritaires :

- accompagner les plateformes métiers d'usages numériques,
- aider l'accès aux consultations de second recours : télé-radiologie, cabine mobile d'ophtalmologie, etc.,
- appuyer ce développement par des mesures d'ingénierie.

## 3. Accentuer les initiatives en faveur du maintien des personnes âgées sur leurs lieux de vie - petites structures mixtes soins/accueil

Dans ce cadre le schéma montagne devra intervenir en complémentarité des actions du schéma de l'autonomie. Une réflexion doit être menée sur le maintien des personnes âgées à domicile sous l'angle de l'aménagement et de la revitalisation des territoires (ex : lieux de vie dans les villages) et du développement de la Silver économie. Il faut raisonner en planification plus active et apporter une aide en ingénierie aux porteurs de projets, notamment en intégrant le volet santé / social dans la politique de contractualisation.

Parmi les actions prioritaires :

- accompagner les actions de repérage de la fragilité et de prévention,
- compléter le programme d'investissement de la Collectivité de Corse pour la rénovation des Ephaad,
- accompagner les projets d'habitat inclusif et l'offre intermédiaire entre le domicile et l'établissement,
- favoriser les projets intergénérationnels et le maintien des jeunes dans les villages.

Enfin, il est nécessaire de travailler à la reconnaissance des spécificités de la Corse de l'intérieur dans le cadre de l'article 8 de la loi Montagne.



# *Restitution atelier n°4*

## *Tourisme de montagne*





Le développement du tourisme de montagne est un axe important du SADPM 2017-2023. Les priorités d'actions ont été articulées autour de **5 orientations** :

- les grands itinéraires et refuges,
- les systèmes/stations d'hébergements et de services de montagne,
- les sites naturels de montagne,
- les sites et itinéraires culturels, identitaires, historiques et patrimoniaux,
- l'optimisation de la politique de promotion et de commercialisation de l'Offre des territoires de Montagne.

De façon collective et à différentes échelles de projets et de territoires, une vision intégrée de la montagne corse est menée. Cela a permis de mobiliser près de 11 millions d'euros de subventions pour un volume d'opérations générées de plus de 22 millions d'euros. Si la mobilisation technique, administrative et financière a bien fonctionné, il n'en demeure pas moins que la Collectivité de Corse doit aujourd'hui aller au-delà de l'action déjà accomplie et proposer une stratégie, qui tout en s'appuyant sur l'acquis, va lui permettre d'évoluer en termes de mise en œuvre opérationnelle.

Aujourd'hui, le tourisme de montagne fait face à plusieurs défis.

Dans un premier temps, il convient d'absorber le rebond de la crise sanitaire du COVID 19 avec une croissance touristique qui s'annonce très rapide pour les prochaines décennies et un attrait constant de nos espaces naturels. Par ailleurs, force est de constater que la clientèle se modifie et les enquêtes sur le terrain montrent une progression des courts séjours avec une recherche de moindres coûts. Des préoccupations de sécurité et de préservation environnementale émergent et vont totalement dans le sens du tourisme durable qu'il est souhaitable de promouvoir.

L'enjeu est de dépasser l'alternative entre le tout aménagement qui pourrait s'avérer destructeur à long terme au niveau économique et le tout conservation afin de mettre en avant les approches transversales du tourisme de montagne en corse, à savoir les relations avec :

- les activités traditionnelles et artisanales de nos villages,
- l'identité et la culture,
- le commerce,

- les transports et la mobilité,
- la distribution des flux touristiques,
- l'innovation.

Cela entraîne une réflexion stratégique basée sur un principe d'anticipation et pousse à la performance non seulement au niveau de l'ingénierie directe de projet mais aussi en analysant les capacités administratives, financières et opérationnelles des porteurs de projets.

Il devient nécessaire aujourd'hui d'aller plus vite et mieux sur les nouveaux enjeux que la Collectivité de Corse va proposer mais aussi sur les anciens qui tendent à s'intensifier.

Les premiers enjeux qui se dégagent peuvent se décliner en **3 axes** :

## **1. Sauvegarder le patrimoine d'exception pour mettre en valeur le paysage et la nature de la Corse**

La Corse, île authentique, disposant d'une véritable identité environnementale, doit veiller à préserver et à valoriser de manière harmonieuse ses espaces naturels. Il s'agit donc :

- d'envisager la gestion de la fréquentation sur l'année en incluant la clientèle locale dans les problématiques de gestion (exemple de Vizzavona),
- d'aménager qualitativement les sites emblématiques accueillants du public en travaillant activement sur l'accueil du public sur les sites à enjeux et maintenir la naturalité des autres sites,
- de développer de véritables stratégies de développement économique respectueuses de la biodiversité et des paysages,
- de structurer la « grande itinérance » à travers le GR et les réseaux de refuges,
- d'intégrer la gestion des risques : incendies, crues, inondation, tempête comme des éléments de la gestion opérationnelle des territoires,
- de favoriser la communication et l'éducation à l'environnement dans les process de gestion,
- de développer les outils de mesure de la fréquentation comme outils d'aide à la gestion.

## **2. Développer le tourisme de pleine nature et repenser le modèle de montagne pour une attractivité durable des territoires : rééquilibrage des territoires**

Il s'agit de repenser le modèle économique pour aller vers des modèles plus intégrés, plus robustes, qui associent les partenaires publics et privés. Il s'agit de travailler à une évolution de la palette des activités pour s'adapter aux changements, qu'ils soient climatiques et/ou dans les pratiques de consommation.

Le tourisme dit de pleine nature (la randonnée sous toutes ses formes – pédestre – équestre – cyclo - VTT... l'alpinisme, les sports d'eaux vives, les sports aériens, etc...) présente un potentiel de développement conséquent mais par nature diffus sur le territoire et peu organisé à l'échelle des villages et/ou des vallées.

Dans le contexte du réchauffement climatique, extrêmement sensible en zone de montagne, fragilisant l'économie de la neige, il est opportun de prévoir d'accompagner le déploiement d'un tourisme de pleine nature harmonieux, cohérent et respectueux de la biodiversité et des paysages.

Il s'agit :

- d'élaborer une nouvelle stratégie de développement touristique,
- d'accompagner la rénovation du parc immobilier de loisirs et l'hôtellerie de montagne en travaillant sur le réceptif hébergement et le bassin d'emplois,
- de poursuivre la structuration de la grande itinérance avec le GR20 et ses refuges,
- de favoriser une fréquentation plus large dans le temps que dans l'espace,
- d'associer les socio-professionnels aux réflexions des accès aux sites.

### **3. Créer une véritable destination touristique basée sur notre identité**

La Corse dispose de paysages hors du commun et d'une architecture variée qui offre aux visiteurs un dépaysement majeur. Il s'agit donc de tirer parti de notre identité culturelle afin de proposer une véritable destination basée sur les différents territoires de montagne. Les outils numériques pourraient permettre une organisation plus large de cette destination à construire sur les bases de ce qui existe déjà :

- conserver et mettre en valeur les ressources patrimoniales et culturelles : musées, strada paolina, strada di a poesia e di u cantu, édifices religieux, etc...,
- inventorier l'existant,
- poursuivre l'élaboration de la Charte des estives comme un élément intégrateur à inclure dans le PADDUC,
- coordination des dispositifs.

Se pose aussi la question des destinations corses promues par différents sites internet et/ou applications smartphone, vendant le patrimoine naturel de la Corse comme un « territoire de jeux » pour tout à chacun et causant des problèmes majeurs notamment au niveau des campings cars et du camping sauvage. Des recours juridiques doivent alors être envisager afin de supprimer ce type de dispositif.

Par ailleurs, si les engagements en matière de tourisme de montagne, de préservation des sites et espèces patrimoniaux, pris par les collectivités locales et territoriales sont forts, notamment au travers de la Charte du PNRC, il s'avère nécessaire de travailler de manière méthodique en intégrant au préalable à la mise en œuvre de mesures de gestion, les problématiques de gouvernance liées au découpage administratif, à la maîtrise foncière, à la superposition des règlementations et des compétences de chacun.

Aussi, au-delà de la problématique juridique qui reste prégnante, il serait opportun de travailler à la détermination de 10 à 12 sites sur lesquels seraient posés les bases de modes de gestion harmonieux et cohérents avec une structure juridique adaptée dont le fonctionnement pourrait être optimisé par un partenariat public/privé.

Cette expérimentation de sites ou territoires mis en réseau pourrait alors servir d'exemple méthodologique pour une meilleure maîtrise de la gestion de la montagne et des retombées économiques annualisées pour les villages de l'intérieur.

C'est un travail précurseur qui questionne non seulement sur les problématiques d'aménagement mais surtout sur les choix stratégiques d'évolution des usages des sites de montagne. Cela permettra d'envisager sereinement non seulement une gestion opérationnelle sur le long terme mais aussi la dimension financière de la gestion écologique.



*Restitution atelier n°5*  
*Agriculture de montagne*

## Restitution de l'atelier « Agriculture et montagne »

Lors de l'atelier sur les estives plusieurs constats ont été faits :

- Sachant qu'actuellement, l'élevage porcin constitue la majorité de l'activité en zone de montagne. La question principale était : Quelle agriculture pour la montagne ?
- Le débat a permis de constater deux orientations sur le type d'activité agricole. Le pluriactif et l'agriculteur à titre principal. La question du statut à privilégier ou à renforcer entre les deux a été posée. Le statut du pluriactif est à définir car trop flou à l'heure actuelle, et cela n'en fait pas un bénéficiaire à part entière de l'ensemble des possibilités d'accompagnement. La question de la redéfinition des zones de production a été posée. En fonction de ces zones, on peut choisir de renforcer prioritairement l'un ou l'autre des statuts d'agriculteur, à titre principal, ou pluriactif.
- Pour atteindre l'autonomie alimentaire, il faut des projets structurants comme des retenues d'eau, ou des projets de desserte des massifs. Il faut également régler le problème de la concurrence déloyale du fait de la DSP sur les produits alimentaires finis importés du continent. L'absence de DSP pour les intrants utilisés dans les exploitations conduit à une augmentation des prix, et ne permet pas une compétitivité des producteurs locaux. L'autonomie alimentaire devient un sujet important, du fait du dérèglement climatique.
- La création de "zones de handicap" avec un zonage resserré sur les zones de montagne permettrait de proposer des mesures d'aides, notamment fiscales. Elles ne doivent pas se limiter au monde agricole, mais concerner aussi les commerces de proximité et les services à la personne, etc... La création d'incitations fiscales et sociales pourrait aussi être une réponse au problème de compétitivité des exploitations.
- Problème du foncier : dans l'état actuel, la situation est bloquée. Avant de pouvoir réguler le foncier, seule une réforme agraire pourrait permettre de remettre les terres en production en les redistribuant aux agriculteurs.
- Le plan montagne mériterait d'être développé au sein du PADDUC.
- Il faut capitaliser sur des travaux comme ceux de La Safer, et du Girtec pour faire évoluer la situation foncière actuelle qui est inextricable.
- On observe que la PAC influence plus la conduite des exploitations de l'île, que l'île n'influence la PAC. Cela pose aussi un problème d'ajustement des déclarations de surface. L'évolution de la PAC a induit une augmentation des déclarations qui verrouille certains territoires qui ne sont plus gérés. Il a été proposé d'adapter les surfaces déclarées au taux de chargement de façon à libérer des superficies pour d'éventuelles installations de nouveaux agriculteurs. Pour cela une compétence locale de gestion du premier pilier est indispensable. On pourra jouer à la fois sur les surfaces, mais aussi sur les modalités de gestion des espaces pastoraux.
- Pour de nombreux problèmes, comme la divagation animale, les règles ont été oubliées et ne sont plus appliquées. C'est de la responsabilité de l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse de maires, de l'état, de la Collectivité de Corse, des propriétaires ou encore des agriculteurs. Il faut reconstruire un modèle de gestion des espaces, notamment des estives.

- Se pose aussi le problème de la prophylaxie et du suivi sanitaire par rapport aux animaux ensauvagés : il faut que les services de l'État prennent là aussi leurs responsabilités.
- Le dérèglement climatique risque d'induire un déplacement de la pression foncière de la zone littorale, vers les zones de montagne.
- On constate une perte de savoir-faire, pour palier à ce manque il faut réinventer le pastoralisme pour pouvoir ensuite former les futurs éleveurs à des systèmes nouveaux.
- Le pastoralisme est marginalisé sur tout le pourtour méditerranéen, et pas seulement en Corse. Il est nécessaire de se fédérer pour peser sur les décisions de l'Union européenne.
- Il faut redéfinir les zones de production, on ne peut pas produire de tout partout.
- Les estives doivent rester un bien commun, car on n'a pas le droit de les privatiser. Il faut remettre la production au cœur de l'estive, l'éleveur ne doit pas servir de faire valoir au tourisme.
- Dans les espaces forestiers, il faut que le pastoralisme soit au service de la forêt et inversement. Il faut une réelle synergie entre l'éleveur et le forestier. Il faut définir un itinéraire techniques tenant compte de cette complémentarité. À noter que le facteur bloquant est là aussi souvent la desserte et que les problèmes d'accès à l'eau pour les troupeaux sont encore plus présents en forêt.

Ces débats ayant été plutôt transversaux, il convient de retenir quelques propositions pouvant servir d'orientations pour le volet agricole du prochain programme d'actions du Comité de Massif :

- définition du statut de pluriactif,
- incitations fiscales pour soutenir l'activité agricole, notamment rendre les produits plus compétitifs face à ceux venant du continent,
- créer des zones de handicap plus resserrées pour appliquer ces incitations fiscales,
- incorporer le plan montagne dans le PADDUC,
- financer l'évolution nécessaire de la situation foncière,
- proposer un cadre de gestion des troupeaux et des espaces (notamment par la charte des estives),
- rassembler les savoirs et savoir-faire spécifiques à l'agriculture de montagne pour pouvoir proposer une transmission et une évolution des pratiques,
- participer à la définition d'un itinéraire technique pour le sylvo-pastoralisme.
- financer des projets structurants comme la desserte des massifs.

D'autres propositions ne relèvent pas a priori du cadre d'action du Comité de Massif, mais concernent un cadre plus global :

- redéfinition des zones de production,
- gestion locale des aides du 1er pilier,
- adaptation des déclarations PAC à un taux de chargement maximal et minimal,
- régulation de la pression foncière,
- union des régions pastorales pour peser sur les décisions de l'UE.



*Restitution atelier n°6*

*Services de base  
Éducation / Formation*

■ L'atelier a d'abord porté sur la présentation du bilan d'exécution du SADPM sur la période 2017-2023, sous le format suivant :

- actions mises en œuvre par le Comité de Massif,
- actions de renforcement à destination des établissements ruraux et de l'intérieur opérées par la Direction de l'éducation et de la formation de la Collectivité de Corse,
- orientations à mettre en œuvre dans le futur schéma.

### **1. Nécessité d'un état des lieux du système éducatif de l'intérieur**

Des aspects de la thématique éducationnelle et de la formation ne sont pas couverts par le SADPM de fait, par exemple, quand la compétence ne revient pas à la Collectivité de Corse (primaire notamment).

Il serait souhaitable de dresser un état des lieux du système éducatif de l'intérieur dans son acception la plus stricte, à différencier du rural.

Une dimension spécifique doit être prise en compte avec l'intégration du rural dans le projet académique.

### **2. Accompagnement du rural sur la culture, l'éducation**

Quelles actions mettre en œuvre, par exemple, quant à la présence d'un référent, coordinateur des initiatives ? Cette concertation pourra se mener dans le cadre des réunions des instances du Comité de Massif et, plus généralement, devra s'intégrer dans une démarche impliquant un travail collaboratif à mettre en place dès ces prochaines semaines pour s'intégrer dans la définition du futur SADPM.

### **3. Aide à la mobilité**

Il convient de créer les conditions d'une mobilité hors et vers le rural.

En effet, de simples questions d'intendance ou d'organisation des services peuvent obérer le déploiement des actions. C'est le cas, en matière de transport, tant en enseignement initial qu'en matière de formation professionnelle.

Par exemple, en raison des coûts de transport et d'hébergement, des étudiants de master de l'Université ne peuvent effectuer leur stage dans le rural, alors même que leur formation le nécessite.

De même, certaines actions de formation mixant les publics (forêt notamment) se voient contraintes, voire empêchées par l'impossibilité de faire cohabiter adultes et scolaires mineures au sein d'une même structure (internat).

Des aides sont nécessaires et leurs modalités ainsi que leur envergure sont à définir conjointement entre directions.

### **4. Tiers lieux : lieux d'accueil dédiés à l'éducation et la formation**

Il conviendra de déployer des tiers lieux aptes à répondre aux enjeux éducatifs, de formation, de culture, permettant l'organisation de stages et l'accueil de différents types de publics. Là encore la nécessité d'une approche transversale est criante, avec la nécessité d'y intégrer une dimension systémique en lien avec les besoins de chaque territoire.



CUMITATU DI A MUNTAGNA CORSA  
COMITÉ DE MASSIF DE CORSE



*Siate attore di u vostru territoriu*

www.eventcom.fr

  @MassifCorse



CULLETTIVITÀ DI CORSICA  
COLLECTIVITÉ DE CORSE

